



ABONNEMENTS : 16 fr. pour trois mois ; 51 fr. pour six mois ; 60 fr. pour l'année ; hors du dépt. du Rhône, 1 f. en sus par trimestre.

CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

LYON, 14 JANVIER 1831.

NOTE SUR LA DÉFENSE DE LYON.

Lyon, à trois journées de la frontière, nœud des principales communications du nord au midi de la France, situé sur deux grandes rivières, entouré de montagnes, Lyon, avec ses immenses ressources de toute nature, offre un point militaire d'une telle importance, soit pour la défense, soit pour l'attaque du pays, qu'il est dans la nécessité des choses qu'il soit occupé militairement ou par l'armée défensive ou par l'armée ennemie, qu'il soit fortifié par l'une ou par l'autre.

Nous n'avons pas besoin de nous étendre sur les malheurs de l'occupation par l'ennemi, sur la honte pour nous de sa présence dans la seconde capitale de la France, sur la pesanteur de ses contributions, sur la douleur de voir ses citadelles improvisées (ainsi qu'elles se font en pays conquis) couronner Fourvières et la Croix-Rousse, et menacer de leurs canons jusqu'au murmure, jusqu'à la plainte de la population. Nous dirons seulement, sûrs d'être entendus de tout ce qui porte un cœur français, que la perte de Lyon compromettrait la défense et le salut de la France entière.

Il faut donc que Lyon soit fortifié, qu'il le soit de manière à pouvoir être abandonné à lui-même pendant quelques jours, défendu seulement par l'énergie de ses habitants, aidés d'une faible garnison ; il faut que l'armée défensive ne soit pas paralysée dans tous ses mouvements, par la crainte de le découvrir, qu'elle puisse manœuvrer en toute liberté et sécurité sur les flancs de l'ennemi, menacer sa ligne d'opérations, par les montagnes du Bugey, ou par Grenoble et le fort Barraux ; et, pour cela, il faut non seulement des forts isolés qui tiennent l'ennemi à distance, mais encore, en arrière de ces forts, un obstacle continu qui ne permette pas à l'ennemi de traverser leurs intervalles pour arriver à une ville ouverte, un obstacle qui l'arrêterait sous les feux des forts, dont l'existence lui fasse par conséquent abandonner toute pensée d'une semblable tentative.

Lyon, ainsi défendu, ne sera pas attaqué, parce que son investissement devient impossible ; parce que les moyens immenses que l'ennemi devrait y consacrer en personnel et matériel seraient compromis dans tous les momens ; que les chances fatales seraient pour lui infiniment plus multipliées que les chances de succès, et enfin que cette puissance de moyens, s'il la possédait, serait ailleurs employée plus utilement par lui et plus directement à son but.

Mais, si on laisse ce système de défense incomplet, si l'on se contente de forts isolés en avant, sans appui en arrière, Lyon ne devient plus qu'un camp retranché, l'armée défensive est contrainte de perdre les avantages que peut lui offrir toute manœuvre fautive et hasardée de l'ennemi et d'abandonner les positions que la nature du pays lui offre en grand nombre sur les flancs de celui-ci ; sa principale attention doit être de ne pas être séparée de Lyon ; dans cet état de défense ainsi gênée, elle finira un peu plus tôt, un peu plus tard, à moins d'événemens heureux, indépendans de ses opérations, par se retirer sous la protection des forts de Lyon, et là, dans cette position, elle acceptera la bataille, ainsi que l'armée du Midi, en 1814, à Toulouse : et tel n'est pas le but que l'on se propose de la mise en état de défense de Lyon, dans l'intérêt général de la France non plus que celui de la ville.

Lyon doit donc être fortifié solidement par une ceinture de forts hors du danger d'attaque de vive force, et appuyée, en arrière, sur un obstacle continu qui ne permette pas à l'ennemi de tenter même de la traverser.

Cet obstacle existe déjà ; il est formé par les murs bastionnés de la Croix-Rousse, par le Rhône, par la Saône et par les murs d'octroi de Fourvières ; il resterait tel qu'il est, sauf quelques modifications qui ne compromettraient en rien les besoins ni les habitudes du commerce : la surveillance et la garde des murs, l'ouverture des portes continueraient à être confiées à la mairie qui, seule, aurait à donner des ordres relativement à ce service.

Nous venons de chercher à éclairer cette grande question, à rendre de toute évidence la nécessité de fortifier Lyon, à combattre l'erreur qui s'y refuse ; il nous reste actuellement, au contraire, à calmer les inquiétudes de quelques patriotes qui, dans une méfiance excusable peut-être, et motivée par des souvenirs qui n'ont pas dû s'effacer, se plaignent avec une sorte d'amertume de ce que les travaux ne sont pas encore commencés depuis un mois que l'on semble s'en occuper. Nous leur dirons qu'en tems de guerre déclarée, qu'en pays en-

nemi, un ordre de fortifier est aussitôt exécuté qu'il est reçu ; mais qu'en ce moment, à Lyon, l'Etat n'a pas un pouce de terrain qu'il ait le droit de remuer ; que partout il faut acquiescer ; que partout il faut obtenir le consentement des propriétaires ; que ce consentement, même avec des sacrifices, ne s'obtient qu'au moyen de formalités protectrices du droit de propriété, que l'on doit respecter, mais qui entraînent des lenteurs regrettables et qui sont les seuls obstacles qui arrêtent l'exécution des travaux depuis plusieurs jours ; que les projets sont terminés, envoyés, et que les ordres ministériels ont été donnés de commencer aussitôt l'entrée en possession des terrains.

Etat de la souscription ouverte le 4 janvier 1831 en l'étude de M^e Couet, notaire, en faveur des ouvriers sans travail.

(Première liste.)

MM. Couet, notaire, 25 f. ; Morand, 5 f. ; M^{lle} Richard, 5 f. ; M. Genin, 5 f. ; M^{lle} Couet, 5 f. ; M. Mercier, 5 f. ; M^{lle} Richard, 2 f. ; Claudius Couet, 2 f. ; Liénard Camille, 2 f. ; M. Banse et ses fils, 25 f. ; M. Charnal, 5 f. ; Simon frères et Napoly, 5 f. ; Denoyel cadet et C^e, 5 f. ; M^{lle} Millon cousin, 5 f. ; Charriu et C^e, 50 f. ; Anonyme, 5 f. ; Pierre Michel, 5 f. ; V^e Raquin, 5 f. ; Les employés de la maison Charrin, 34 f. ; Burdet Gardon, 5 f. ; Couet neveu, 5 f. ; Peyle, 2 f. ; Anonyme, 1 f. ; Laurent Boissard, 5 f. — Total au 13 janvier, 214 f.

Copie sincère. J.-J. COUET.

Nota. Le montant a été déposé aujourd'hui chez M. Rieussec.

A M. le Rédacteur du Précurseur.

Lyon, 14 janvier 1831.

J'ai l'honneur de vous remettre ci-après la liste des souscriptions que j'ai reçues jusqu'à ce jour pour les ouvriers sans travail.

Veuillez l'insérer dans votre prochain numéro, et recevoir, etc.
Le caissier du comité de travail et de secours,
ANTONIN RIEUSSEC.

Un anonyme, 80 f. ; M. Rémond, de la chambre de commerce, 100 f. ; MM. Paul Reverchon et frères, 100 f. ; M. J.-J. Lambert Rémond, 100 f. ; Un anonyme qui a promis 25 fr. par mois, 25 f. ; M. Joseph Rémond, 100 f. ; MM. Mathéon et Bourvard, 50 f. ; MM. Guyot et Mühl, 300 f. ; MM. Bonafous frères, 100 f. ; M. Aug^e Brolemann, 40 f. ; Quête secours de Mémo-technie, 68 f. 60 c. ; M. Canard, 55 f. ; M. Joseph Mestrallet, 200 f. ; Un simple ouvrier qui veut garder l'anonyme, 50 f. ; Premier versement fait par M^e Couet, notaire, 214 f. — 1,582 f. 60 c., montant des versements faits jusques et y compris le 14 janvier à la caisse du comité de secours.

La rétribution payée par les membres du comité n'est pas comprise dans cet état.

Il a été versé en outre à M. le maire de Lyon 600 fr. déposés par lui à la caisse.

M. Alexandre, secrétaire-général de la préfecture, nous invite à déclarer qu'il n'est point l'auteur de la lettre sur le service de la bibliothèque, qui est insérée dans l'un des derniers numéros du Précurseur ; c'est un fait que nous pouvons affirmer.

— Nous allons enfin connaître la vérité sur la spoliation du trésor de la Casaba. Le commissaire des guerres Flandin, membre de la commission d'enquête, arrivant d'Alger, a déclaré, à son passage à Lyon, que les investigations dont il avait été chargé avaient mis en sa possession des preuves irréfragables des vols qui ont été commis ; il doit, aussitôt après son arrivée à Paris, déposer ces pièces au parquet de M. le procureur du roi, et se porter partie civile à la poursuite des coupables ; fiat lux.

AUX GARDES NATIONAUX DE PARIS.

Leurs camarades de la légion du canton de Neuville-sur-Saône (Rhône.)

Braves camarades !

Notre légion admire votre belle conduite dans les journées de décembre ; elle ratifie les éloges et les remerciemens qui vous ont été décernés par les députés de la nation.

La France a surtout besoin d'ordre ; car elle ne manquera jamais de liberté sous le roi-citoyen qu'elle s'est donné.

Honneur donc, honneur à vous, braves camarades, honneur à notre illustre général, pour avoir, au milieu de la clameur d'une multitude égarée, compris et satisfait ce besoin de la véritable France, qui repousse avec une égale horreur le despotisme et l'anarchie. Que les suffrages et la sympathie des cinq millions de vos frères d'armes des départemens soient votre récompense !

Ils comptent sur votre inébranlable fermeté, comme vous pouvez compter sur leur appui.

Pour copie conforme à l'original :

Le colonel de la légion, officier de la Légion d'Honneur et chevalier de Saint-Louis, MASSARAT.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

A M. le Rédacteur du Précurseur.

Francfort, 7 janvier 1830.

Monsieur,

Je puis vous donner quelques détails sur ce qu'on raconte des troubles dont Munich a été le théâtre. Le roi de Bavière, dont la piété est peut-être un peu mêlée de bigoterie, a, depuis plusieurs années, renouvelé l'ancienne coutume de faire dire, à Noël, la messe à minuit. Nombre d'étudiants, qui tournaient en dérision ce service nocturne, allèrent en procession vers l'église cathédrale, les uns avec des hochets, les autres avec des tambourins, etc. Cette farce a été suivie d'une sanglante tragédie. Les étudiants, dispersés par la force armée, revinrent la nuit suivante en plus grand nombre, tous armés : ils tinrent ferme contre un bataillon d'infanterie ; mais, enfoncés par les hussards, quelques-uns ont péri et beaucoup ont été blessés. L'université sera fermée jusqu'au mois d'avril. Ceux des étudiants qui n'étaient pas indigènes ont dû quitter de suite le royaume.

La Bavière rhénane, qui jusqu'à présent n'a pas encore enduré la gêne des douanes, doit, par décret du roi, être bientôt privée de cet avantage. Les états du royaume (singulière constitution) n'ont pas un mot à dire dans tous ces arrangements. On a envoyé une députation au roi, afin qu'il voulût bien consentir à ce que cette partie séparée du corps du royaume ne fût pas étouffée dans les cent bras de la douane.

La diète germanique va s'assembler ; nous verrons bientôt si elle restera ensevelie dans cette léthargie où elle a toujours aimé à être plongée. Jusqu'à ce moment ses actes ont consisté à enchaîner notre liberté, ou ce que nous avons cru être la liberté. Avant ses dernières vacances, elle n'a rien fait, absolument rien fait ; mais du moins elle a donné un décret qui rend plus pesant encore le joug de la censure. Et remarquez bien que jamais nous n'avons eu le droit de parler de ce qui ne nous regarde guère. De-la vient que toutes les sciences ont trouvé chez nous une patrie, excepté celle qui nous serait la plus nécessaire, la saine politique.

— A Cassel, on a refusé aux juifs ce qu'en France on leur a accordé depuis tant d'années. Ils sont, pour ainsi dire, hors la loi. Il y a peu de juifs dans la Hesse-Electorale. Ce ne sont donc pas les juifs, c'est un principe de liberté qu'on a repoussé dans ce pays, qui, goûtant les prémices de ce précieux droit, d'être hommes et citoyens, ne le devrait pas refuser à une malheureuse portion du peuple. Il est vrai que M. de Rothschild a fait des démarches auprès de la comtesse Reichenbach, afin qu'elle intercédât en faveur des Israélites. Voilà une digne protectrice de la liberté !

La constitution du pays sera promulguée le 8 janvier. Il n'y aura qu'une seule chambre ; quatre seulement des princes de la maison pourront en faire partie. On présume qu'il y aura de grands débats sur une liste civile. L'électeur se tient toujours à son château de Wilhemshöhe, de peur que les citoyens de sa bonne ville de Cassel ne montrent un peu trop d'affection pour lui.

— Cracovie s'est révoltée. Cette ville a toujours été une des premières à se signaler pour la cause sacrée de la liberté. Elle peut armer 10,000 hommes.

Les menaces fulminantes de la Russie sont restées jusqu'à ce jour sans le moindre effet ; les troupes ont reçu l'ordre de se tenir tranquilles jusqu'au mois de février. L'empereur a donné une nouvelle proclamation, dont le ton contraste bien avec la colère qui s'était exprimé si durement dans la première ; peut-être qu'il commence à s'apercevoir que ce n'est pas avec des paroles qu'on soumet les peuples. Les effets russes ont baissé considérablement jusqu'à cette semaine. On a conçu maintenant de nouvelles espérances pour la paix.

P. S. J'apprends à l'instant qu'à Wurtzbourg des troubles ont éclaté parmi les étudiants, dans la même nuit qui a vu ceux de Munich.

PARIS, 11 JANVIER 1831.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

On nous écrit de Varsovie, à la date du 1^{er} janvier :

« L'enthousiasme excité parmi toutes les classes du peuple par le sentiment de liberté, ne peut être exprimé. L'attitude menaçante de la Russie semble augmenter le courage des Polonais. Toute la Pologne s'arme avec la plus grande activité. Le manque d'armes à feu a fait organiser des corps nombreux armés de faux, qui peuvent lutter avec avantage contre les sabres de la cavalerie. La plupart des Polonais qui étaient devenus Russes, Prussiens ou Autrichiens, accourent à Varsovie animés des meilleurs sentimens. Les descendans de Kosciusko ont chaudement embrassé le parti de la liberté. Il y a une grande fermentation dans le duché de Posen. La tranquillité n'y est maintenue que par le développement de la force militaire. Quoique les émigrans soient punis par la confiscation de leurs biens, l'émigration continue encore dans le grand-duché de Posen. »

— La Gazette d'Augsbourg du 7 janvier donne l'extrait d'une lettre des frontières de la Pologne, ainsi conçue : Les ambassadeurs de Pologne ont été fort mal reçus par l'empereur, et ici on s'attend à combattre.

Dans une autre lettre, il est dit que le roi de Prusse se prépare à une vigoureuse résistance. Tous les landwehr de la Poméranie et de la Silésie sont concentrés dans le grand-duché de Posen, et forment, avec les troupes de ligne, une armée de 80,000 hommes sur les frontières de la Pologne.

La Gazette donne aussi l'extrait suivant, daté de Vienne 1^{er} janvier :

Les députations de Gallicie et les citoyens de Lemberg sont arrivés ici pour exprimer à l'empereur les sentiments loyaux des habitants. Il n'y a aucune concession avec l'insurrection de Varsovie.

Le roi de Bavière a accordé trois jours de haute-paie à ses troupes en récompense de leur victoire sur les étudiants. L'association, qui s'appelle elle-même Germanique, a quitté Munich, et les journaux bavarois disent qu'aucune autre université d'Allemagne ne recevra ses membres. Quelques troubles ont eu lieu à Wurtzbourg, autre université bavaroise.

— On pense généralement que le conclave ne balance maintenant son choix qu'entre les cardinaux Pacca et Gregorio.

— Hier, chez M. de Montalivet, on a tiré une loterie d'objets divers provenant du travail de plusieurs dames de la haute société. Plusieurs objets avaient été envoyés par la reine à cette loterie, dont le produit est destiné aux pauvres. On distinguait entr'autres une riche étole brodée par les mains même de S. M. avant la révolution de 1830.

— Les ministres ont écrit aux divers fonctionnaires pour suspendre la célébration des anniversaires des 21 janvier et 15 février. Toutefois, comme une loi a déclaré férié le premier de ces jours, les cours et tribunaux ne siégeront point le 21 janvier pour ne pas laisser encourir de nullité aux jugemens qui interviendraient.

— On croit que M. Bavoux sera renommé à Paris à la place de M. Barthe, qui, à la dernière réélection, l'avait remplacé.

— Un dixième ou douzième Napoléon, auquel le nom de M. Alex. Dumas donnait un attrait nouveau, a été représenté hier à l'Odéon; les circonstances font presque de cet œuvre une pièce politique; et à ce titre, nous en dirons quelques mots. Jamais on n'avait fait autant que dans cette pièce, usage de la liberté dont la révolution de juillet a doté le théâtre, et qui paraît être de toutes les libertés reconquises en 1830, celle qui a survécu la plus entière, à ce qu'on appelle le rétablissement de l'ordre et du règne des lois. Les allures libres du nouveau Napoléon sont d'autant plus remarquables que l'auteur de ce drame est attaché depuis long-tems à la maison du roi actuel.

M. Alexandre Dumas a pris son héros à Toulon, quand Gasparin devine déjà les destinées du jeune commandant d'artillerie, et que Dugommier recommandant son protégé aux représentans du peuple, leur donne l'avis prudent d'avancer ce jeune homme, sans quoi il saurait bien s'avancer lui-même. Le second acte nous montre le dernier jour du consulat, et le premier de l'empire, le parc de St-Cloud la veille du grand jour, le complot d'Aréna, Napoléon dans son intérieur avec Bourrienne, et enfin, les pressentimens de Joséphine devant les grandeurs nouvelles de son époux, et la nécessité d'un héritier pour le nouvel empereur.

Au troisième acte Napoléon se trouve au palais de Dresde en 1812, Talma est en retard pour arriver jusqu'à lui, mais en entrant dans la cour du château il a donné dans un embarras de rois. La campagne de Russie va commencer; il y a une dernière réception, les portes de la bibliothèque où se trouve Napoléon s'ouvrent, il passe au salon qui est aussitôt encombré de majestés. En effet, on entend les maîtres des cérémonies annoncer à la suite, l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse, le roi de Bavière, le roi de Saxe, le roi de Wurtemberg, et je ne sais combien d'autres rois qui se heurtent dans l'anti-chambre. Le spectateur ne voit tout cela que passer devant les portes ouvertes de la bibliothèque. Puis ces portes se ferment, la décoration change, et nous transporte au camp de Borodino, la veille de la bataille de la Moscowa. Peu d'instans après, la plus brillante armée du monde entre à Moscou, et Bonaparte date du Kremlin des décrets pour faire un ou deux royaumes nouveaux ou reconstituer le mont-de-piété de Florence et la société du théâtre français.

Nous voici arrivés à l'apogée de la gloire du héros : là commence la série de ses revers, là commence aussi pour l'auteur le développement hardi des lâchetés et des trahisons des hommes gorgés d'or qui abandonnent sa fortune pour jouir en repos de celle qu'il leur a faite. Dès le Kremlin, la mollesse des maréchaux fait pressentir leur défection prochaine et successive. Un admirable tableau du désastre de la Bérésina termine ce troisième acte. L'effet en surpasse presque tout ce que le théâtre a inventé jusqu'aujourd'hui pour le plaisir des yeux.

Le 4^e commence avec la fin de la campagne de France, en 1814. Le peuple, qui sent les cosaques aux portes, demande des armes et n'en peut avoir; les boulets qu'on lui donne ne sont point de calibre; du son remplit les cartouches : on crie à la trahison. Puis Napoléon apprend à Fontainebleau, au moment de marcher sur Paris, que Paris est rendu; il compte au moins sur Marmont qui couvre la route à Essone, il apprend que Marmont a trahi. Il veut abdiquer, mais en faveur de son fils; on lui apporte une formule absolue et toute faite d'abdication; il la repousse; il a encore les maré-

chaux, sa vieille armée.... les maréchaux ont disparu prenant la route de Paris. Son armée lui reste; mais trahi par tous ceux qu'il avait fait quelque chose, il abdique, et fait ses adieux à ses braves.

Les infamies de la première restauration, les folies du faubourg St-Germain, les iniquités du ministère d'alors, forment le sujet du 5^e acte. Le souverain de l'île d'Elbe qui avait cru et craint peut-être que les Bourbons corrigés ne fissent le bonheur de la France, n'apprend pas tout ce qui se passe sans méditer son retour rendu si facile. Il part : nous le voyons sur le brick qui l'amène au golfe Juan; un navire français le hèle, c'est l'empereur lui-même qui prend le porte-voix et répond à cette question : D'où venez-vous? — De l'île d'Elbe. — Comment va l'empereur? — Bien. — Où allez-vous? — Au Port-Juan. — Bon voyage. — Merci. — Puis nous sommes aux Tuileries le 20 mars; les courtisans apprêtent déjà leurs habits de sénateurs, et font provision de cocardes tricolores; dans la salle des Gardes on raconte que le comte d'Artois a fui de Lyon avec un seul homme, que le corps du maréchal Ney a rejoint l'empereur, qu'enfin l'avant-garde impériale est à la barrière de Fontainebleau. Puis Louis XVIII passe avec la duchesse d'Angoulême; puis Napoléon arrive presque derrière lui. La chambre des pairs et celle des députés viennent le féliciter; mais : *La chambre des députés s'est rendue indigne de la nation, en faisant payer au peuple des dettes qui n'avaient été contractées ni par lui, ni pour lui (nous ne pouvons, au milieu d'un tonnerre d'applaudissemens auxquels toute la salle prend part, entendre le reste). Je renvoie la chambre des députés. La chambre des pairs n'est composée que d'hommes intéressés au rétablissement de ce que la révolution a détruit : je casse la chambre des pairs.*

Rien de plus sur l'histoire des Cent-Jours, rien de Waterloo, qui, pour éviter le dénouement des pièces déjà connues (la mort à Ste-Hélène) eût pu devenir la catastrophe de l'ouvrage. Le 6^e acte embrasse les derniers jours de Ste-Hélène. Il n'est pas le plus heureux. Les émotions en sont d'ailleurs à-peu-près épuisées par les représentations du Cirque et de la Porte-St Martin. D'ailleurs, un rôle d'espion rattaché à la pièce, et à qui on donne un grand rôle dans les derniers momens de l'empereur, retient l'intérêt de cette grande scène d'histoire, par le mélange d'une fiction étrangère.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

(Présidence de M. Casimir PÉRIER.)

Séance du 12 janvier.

La séance est ouverte à deux heures moins un quart.

M. le général Bonnemain demande un congé de huit jours. — Accordé.

L'ordre du jour est la suite de la discussion sur le projet de loi relatif à l'amortissement.

M. Sévin-Moreau a la parole. En adoptant le système général du projet de loi, il indique quelques amendemens que nous ferons connaître ultérieurement.

M. Baillet croit que le projet aura pour résultat d'assurer le crédit public et de mettre le gouvernement en mesure de suppléer à l'insuffisance des impôts dans des circonstances extraordinaires. Il indique un amendement qui trouvera sa place dans la discussion des articles.

Pendant le discours de M. Baillet M. Bizien du Lézard s'approche de M. le président du conseil et lui remet une énorme pancarte que nous supposons être un placet. Après que M. du Lézard a regagné sa place, les honorables membres se succèdent auprès de M. le ministre des finances, dont le chapeau est bientôt rempli de pétitions.

M. de Boisbertrand : Il y a dans l'administration d'un grand pays des questions en présence desquelles tous dissentimens politiques doivent s'effacer. Chez nos voisins l'opposition se tait lorsqu'il s'agit de ces grands intérêts; et s'il en était autrement la censure publique s'éleverait bientôt pour blâmer des attaques intempestives. Cette sage coutume n'est pas encore bien établie chez nous, et nous serions excusables si, pour réfuter aujourd'hui les ministres, nous empruntions la balance dans laquelle ils ont pesé des intérêts bien plus graves encore. Mais nous pouvons suivre une autre voie. Ce que nous avons dit autrefois c'est un devoir pour nous de le redire aujourd'hui.

L'orateur discute ici les bases du projet; il y donne son adhésion : adhésion, dit-il, qui malheureusement n'aura pas tout le poids que je voudrais y donner, mais qui du moins n'est pas le résultat d'une obséquieuse condescendance.

M. Anisson Duperron se livre à des considérations générales, à la suite desquelles il a indiqué plusieurs modifications à faire au projet.

M. Thiers, commissaire du gouvernement : La question actuelle est une des plus graves qui puissent nous être soumises. L'amortissement renferme les destinées financières d'un pays, et vous savez que les destinées financières d'un pays sont presque toute sa destinée.

La question est difficile surtout pour les défenseurs de l'amortissement; car l'amortissement c'est l'avenir et il se plaide devant le présent, devant des contribuables qui souffrent. Oui, Messieurs, le présent est ici, mais heureusement il est représenté par des juges prévoyans et équitables. Vous me pardonnerez si le défaut d'habitude de cette tribune ne me permet pas de mettre toute la clarté désirable dans une si grave matière.

La question d'amortissement est la question même du crédit. Si vous voulez renoncer désormais au système des emprunts, je vous dirai : renoncez à l'amortissement, car vous avez déjà racheté une partie de la dette; elle n'est plus que de 170 millions. Quand cette charge devrait peser éternellement sur vous, elle serait loin de vous être trop pénible.

Il s'agit donc de savoir si vous voulez emprunter encore, rester dans les voies du crédit, ou si vous vous bornerez désormais aux ressources de l'impôt.

Mais cela n'est pas pour vous une faculté. Les emprunts sont

indispensables; ils sont le seul moyen de soutenir les guerres. Les impôts n'ont jamais suffi en cas de guerre et il a fallu toujours des emprunts. Or, pouvons-nous compter sur la paix universelle? Il est donc évident qu'il faut persister dans la voie du crédit. Dès lors un amortissement est indispensable.

L'orateur entre ici dans la discussion du projet qui occupe la chambre et examine ce qui est préférable de l'intérêt simple ou de l'intérêt composé. Il se prononce pour ce dernier système; qui est celui du projet.

Il est 4 heures 1/2, la discussion continue.

INCENDIES.

Assises extraordinaires de Maine-et-Loire.

(Présidence de M. Bizard, conseiller.)

AUDIENCE DU 8 JANVIER.

Plusieurs témoins font des dépositions à-peu-près insignifiantes, relatives à l'accusé Ducos.

(Incendies de la Brosse et de la Baconnière, imputés à Ferrière.)

Ferrière, cet accusé à 12 ans, il est né à l'hospice de Laval, et n'avait d'autre moyen d'existence que celui de chercher son pain. Il était depuis trois jours à la ferme de la Brosse, lorsqu'il y mit le feu avec une boulette qu'un Monsieur lui avait donnée près de cette métairie, le jour même qu'il l'incendia. Il a placé cette boulette dans le pailler. L'homme qu'il a vu était à pied et avait un chapeau brun. Il lui promit 25 sous pour incendier, et ne les lui a pas donnés. Il a mis cette boulette dans le pailler sans savoir que cela mettait le feu; ce n'est qu'après qu'il l'a eu mise, que le Monsieur lui a dit que le feu allait prendre.

D. N'avez-vous jamais vu d'autre personne qui vous ait dit de mettre le feu? — R. Non. — D. Vous n'avez jamais mis le feu qu'une fois? — R. Non.

Femme Mercadé : Cette malheureuse femme, après avoir pendant plusieurs jours donné des alimens et un asile au petit Ferrière, eut sa ferme incendiée par lui. Une détonation se fit entendre au moment où le feu se déclara; Ferrière convint que c'était lui qui avait mis le feu.

D. Cet enfant est-il resté seul quelque tems dans la maison? — R. Oui, peut-être. — D. Y avait-il du feu chez vous à cet instant? — R. Non. — D. Il paraît que c'est avec tout autre moyen que du feu que l'on a produit l'incendie? — Réponse de Ferrière. C'était avec une boulette. — Demande à Ferrière. Après avoir mis la boulette, qu'avez-vous fait? — R. Je suis allé au bourg me divertir. (Sensation.) — D. Ainsi, vous ne saviez pas que cette boulette dut mettre le feu? — R. Non.

Mercadé : Ferrière lui a dit que l'étranger qui lui a donné la boulette était monté sur un petit cheval gris.

Odiot, brigadier de gendarmerie, Fléchar, ex-gendarme, mêmes dépositions. Ferrière leur a dit avoir mis le feu à cinq endroits.

(Incendie de la Baconnière, imputé à Noel.)

Louis Noel, forçat libéré, a le regard vif et animé. Il est né dans le département de Seine-et-Oise, et a subi six ans de travaux forcés pour vols. Libéré depuis trois mois, il avait été mis en surveillance à Châtellerault; le besoin et le désir de revoir sa famille lui firent quitter Châtellerault, le 26 juillet, il se dirigea par Richelieu, Chinon et Saumur, où il croyait pouvoir passer plus facilement qu'à Tours; il fut arrêté faute de papiers. Il avait dit aller chez une dame Pétor, qui était morte depuis long-tems.

Françoise Repussard : Le 18 juillet, un homme entra chez elle et lui dit : avant dix minutes le feu prendra chez vous. A peine était-il sorti, que le feu se déclara. Cet homme, je le reconnais, le voilà, (c'est Noel).

Noel : Ce n'est pas moi; je vous prouverai que le 18 j'étais à Châtellerault; je m'occupais ce jour-là à charroyer les débris d'un four.

M. le procureur-général : Vous étiez donc à Châtellerault? — R. Oui. — D. Vous y avez été annoncé, mais vous n'y êtes pas allé. — Le procureur-général donne lecture de renseignemens de cette ville attestant que Noel n'y a pas été vu.

Plusieurs témoins ont vu un homme rôder dans les environs de la Baconnière : ils croient reconnaître Noel, mais ne l'affirment pas. Un rapport du commissaire de Châtellerault porte que cet homme était attendu, mais n'a jamais paru.

Mathoré, logeur à Châtellerault : L'accusé a logé chez lui; il y est entré le 11 juin, et y est resté à-peu-près un mois; il a travaillé aux débris d'un four, chez Jolibois, dans les premiers jours de juillet. Le témoin et sa femme affirment que l'accusé était parti avant le 11 juillet.

(Incendie d'un tas de fagots, situé à Vivy, le 20 juillet dernier, imputé à Charles Buée.)

L'accusé, garde-moulin, parti de Gonesse le 21 juin, est allé de là à Meaux, Paris, Corbeil, Orléans, Blois, Poitiers, Montbazou, Tours, Aervaux, Thouars et Saumur, pour y chercher de l'emploi; il a été arrêté à Lougé sans passe-port, mais muni d'un livret, dont le permis était expiré. Le feu s'est manifesté environ une heure après son passage.

Joulain dit avoir vu passer Buée entre les deux tas de fagots, quelques heures avant l'incendie.

Buée affirme n'avoir pas quitté la grande route.

Les autres témoins font des dépositions à-peu-près insignifiantes.

(Incendie de la Picardière.)

Rivière, né à l'hospice du Mans, à 15 ans était en condition chez un fermier; il reconnaît avoir mis le feu avec un charbon. Il avait mis le feu parce qu'on lui avait dit que les incendiaires étaient bien payés du gouvernement. Ce petit malheureux avait d'abord accusé une fille Desprez de lui avoir conseillé l'incendie, il revient aujourd'hui sur cette imputation.

Quatre témoins confirment en tous points la déclaration faite par le petit Rivière.

(Incendie du Tronchet, imputé à Chesnel et Rostock.)

Chesnel, se disant marchand d'eau de Cologne, est un jeune homme d'un extérieur peu remarquable, il s'exprime avec peine et oppose force dénégations aux argumens du procureur-général. Rostock, âgé de 21 ans, a une physionomie remarquable par la délicatesse de ses traits et la douceur de leur expression, sautur de corde, il fit connaissance de Chesnel à la Flèche, et entra à son service en qualité de batteur de caisse.

La fille Godivier a entendu une explosion au moment de l'incendie.

Un témoin les reconnaît pour les avoir vu passer non loin du Tronchet, un quart-d'heure environ avant qu'il n'entendit crier au feu.

Les débats ne révèlent aucune charge sérieuse contre les accusés.

Deux prévenus suivans sont accusés d'avoir aidé les auteurs du complot ou les membres de la société des malfaiteurs spécifiés dans l'acte d'accusation, ou les connaissant, de ne pas en avoir révélé l'existence à l'autorité.

M. Legendre, membre de l'académie royale des sciences, a été nommé officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

Dans plusieurs places importantes de province, il arrive des nouvelles plus rassurantes sur la situation des affaires. Nous avons dit qu'à Lille, sur plus de deux cent soixante-dix effets envoyés en recouvrement au directeur des messageries royales, aucun n'a été protesté.

A Troyes, les paiemens de la fin de l'année se sont faits d'une manière plus satisfaisante qu'on ne le croyait. Le service de la caisse d'escompte, qui va commencer cette semaine, rétablira sans doute la confiance.

A Montpellier, l'argent commence à reparaitre. Il est arrivé des ordres importants, et on mande de Certe qu'un grand nombre de navires y sont entrés cette semaine.

Il n'est pas de ville de commerce en France où les liquidations de fin d'année se soient opérées avec plus de calme qu'à Nantes. (Moniteur.)

Quatre cents jeunes gens appartenant au commerce de Francfort, viennent de partir de cette ville en franchs-archers (*frey schutzen*) pour aller au secours des Polonais.

L'aurore boréale qu'on a vue à Paris vendredi dernier, à huit heures du soir, a été aperçue dans toutes les villes de France. Elle paraît avoir été vue également en Belgique et en Allemagne.

Des lettres de la Nouvelle-Orléans nous font part de la joie que vient de régénérer la politique a produite dans la Louisiane : à l'arrivée du courrier, les citoyens de cette terre de liberté ont aussitôt arboré sur les différens édifices le drapeau tricolore qui a été salué de vingt-cinq coups de canon. Le même soir, presque toutes les maisons ont été illuminées, et Polignac pendu en effigie à la Bourse. Le lendemain, la légion de la Louisiane, ornée de la cocarde tricolore, s'est rendue devant l'Hôtel-de-Ville, où la bannière de Fleurus et de Montmirail a été proménée dans les rangs par un Français, officier d'artillerie, banni de sa patrie pour avoir pris part à la conspiration de Grenoble. Le même jour un banquet a eu lieu pour célébrer les journées de juillet, et le drapeau qu'on a été envoyé en présent aux braves Parisiens par deux personnes nommées à cet effet.

Nous avons reçu par New-York des lettres de Mexico du 27 octobre et de la Vera-Cruz du 1^{er} novembre. Elles confirment la nouvelle de la défaite du général Armijo. Pour réparer cet échec, le gouvernement lève une nouvelle armée, à la tête de laquelle marchera le général Teran. La province de Cuauajuato a mis à la disposition du gouvernement général 1,000 hommes et 50,000 dollars. L'état de Mexico et ceux de Puebla et Vera-Cruz ont également offert tout ce dont ils peuvent disposer soit en hommes, soit en argent.

En résumé, le gouvernement paraît ferme, et a lieu d'espérer que la guerre civile qui désole ce beau pays touche à sa fin.

On nous écrit de Bayonne :

Le général Mina est de retour dans nos murs : on attribue son voyage à la nécessité de régler des liquidations qu'un départ précipité l'avait obligé de laisser inachevées ; d'autres personnes prétendent que le véritable motif du voyage de l'illustre espagnol, est de faire les préparatifs d'une nouvelle expédition, qui, disposée avec plus d'ensemble et des forces plus considérables que la précédente, devrait avoir lieu au printemps. On parle à ce sujet de divers achats de chevaux et de fourrages qui auraient eu lieu dans l'arrondissement, ainsi que d'une correspondance très-active que les principaux réfugiés espagnols entretiendraient avec des personnages influens de la Péninsule. On sent que ces conjectures sont très-hasardées. (Mémorial des Pyrénées.)

Agen, 7 janvier. — Lundi dernier, les employés des contributions indirectes essayèrent de reprendre leur service à Marmande. Des oisifs et des enfans rassemblés, excités par quelques marchands de vin, accompagnèrent les employés de huées, tandis qu'une portion de ces marchands, oubliant ce que tous les citoyens doivent de soumission aux lois, repoussaient les propositions d'arrangement qui leur étaient offertes, insultaient et menaçaient les employés. Ces derniers durent interrompre leur opération.

Le lendemain, les rassemblemens tumultueux d'hommes et de femmes, où se faisaient remarquer quelques individus armés de bâtons, cernèrent les employés, le commissaire de police et les gendarmes qui les escortaient. Des injures, des menaces étaient proférées. Aussitôt, prévenant les désirs de l'autorité, la garde nationale se leva tout entière et vint prêter à l'ordre public, à l'exécution des lois, son important appui.

Ce mouvement spontané de la population changea, en un instant, l'attitude des mal-intentionnés.

L'ordre, spontanément rétabli, n'a plus été troublé.

On nous écrit de Nîmes, 5 janvier 1850 :

M. le baron Chabaud-Latour se présente comme candidat à la députation pour l'arrondissement d'Uzès.

Une ordonnance du 7 janvier, insérée au *Moniteur* de ce jour, considérant, malgré l'ordonnance du 15 janvier 1816, suivant laquelle le renouvellement quinquennal des maires et adjoints et le renouvellement décennal de la moitié des conseillers municipaux devaient avoir lieu en 1851, que l'époque où la loi municipale doit être mise à exécution n'est point assez éloignée pour qu'il y ait lieu de renouveler les autorités municipales.

Il ne sera point procédé en 1851 au renouvellement des maires et adjoints, ainsi que de la moitié des conseillers municipaux, sauf les nominations partielles qui nous paraîtraient convenables.

Les pouvoirs de ceux de ces fonctionnaires qui devaient être remplacés en 1851 sont prorogés jusqu'à la réorganisation qui aura lieu en vertu de la loi sur l'administration municipale.

Par ordonnance du 11 janvier 1851, insérée au *Moniteur* de ce jour,

Voilà les extraits des procès-verbaux des séances de la chambre des députés des 22 et 31 décembre dernier, mentionnant la démission de M. Robert Lucas, député de la Marne, et le décès de M. Galos, député de la Gironde ;

Voilà les ordonnances des 22 et 26 décembre dernier, qui nomment premier président de la cour royale de Grenoble, M. Félix Faure (de l'Isère), et préfet de police M. Baude (de la Loire) ;

Voilà les lois des 5 février 1817, 29 juin 1820, 2 mai 1827, 2 juillet 1828 et 12 septembre 1850.

Les collèges du cinquième arrondissement électoral de la Gironde, du quatrième arrondissement électoral de l'Isère, et du troisième arrondissement électoral de la Marne, et le collège comprenant tous les électeurs du département de la Loire, sont convoqués pour le 18 février prochain dans les villes de la Réole, Vienne, Reims et Montbrison, à l'effet d'élire chacun un député.

Sous la présidence de M. le général Lafayette, il vient de s'organiser à Paris un comité dans le but d'ouvrir une souscription nationale en faveur de la Pologne.

On cite parmi les membres de ce comité, MM. le comte de Lasteyrie, le général Lamarque, Carnot, etc. M. Cassin, ancien agent du comité grec, paraît être chargé de recevoir les souscriptions.

Par ordonnance du 9 de ce mois, le roi a bien voulu, sur la proposition de M. le ministre de la marine, conférer le grade de capitaine de vaisseau à MM. les capitaines de frégate Couhite, Costé, Longueville, Luneau, André de Nerciat, Lainé, Casy, Remquet ; et le grade de capitaine de frégate aux lieutenans de vaisseau Danthon, Delisle et Turpin.

Par suite de la nomination de M. Barthe au ministère, le collège du 7^e arrondissement électoral du département de la Seine est convoqué pour le 10 février prochain, à l'effet de nommer un député.

Trois séances de la réunion des députés de la gauche ont eu lieu dans les salons de Lointier. Dans la dernière, présidée par M. d'Estourmel, M. Réal (de l'Isère) a été nommé secrétaire-trésorier. Une quatrième réunion est annoncée pour vendredi. On s'y occupera exclusivement d'examiner la loi électorale.

M. Royer-Collard a été nommé président et M. Béranger secrétaire de la commission chargée de l'examen de la loi électorale.

Le ministre des affaires étrangères a reçu la nouvelle que la Perse est livrée de nouveau à une horrible guerre civile.

Deux fils de Feth-Ali Schah, souverain de la Perse depuis 1796, se disputent déjà, du vivant de leur père, le droit de succession, l'un vient de lever l'étendard de la révolte et marche contre son père ; l'autre, le prince Abbas-Mirza, le même qui a formé un corps de troupes disciplinées à l'europeenne, est entré en campagne contre son frère, et soutient l'autorité de Feth-Ali, dont il se regarde comme le successeur légitime.

Les mêmes nouvelles, arrivées par la voie de Saint-Petersbourg, annoncent qu'il règne une grande agitation parmi les populations du Caucase, habituellement peu soumises à la Russie, elles viennent de s'insurger dans un grand nombre de vallées des versans de la mer Noire comme dans ceux de la mer Caspienne. Un détachement de l'armée russe a été attaqué sur la route de Tiflis, et on lui a enlevé deux pièces de canon. Le maréchal Paschewitz d'Erivan a l'ordre de déployer des forces considérables pour soumettre et punir les insurgés.

Voilà maintenant la Russie passablement embarrassée. Pour peu que la nouvelle de l'insurrection de la Finlande se confirme, l'empereur Nicolas deviendra le plus poli et le plus prévenant des souverains ; ses lettres de créance ne se feront plus attendre.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

POLOGNE.

Varsovie, 24 décembre.

Vexés, opprimés, tyrannisés de toutes les manières, les Polonais étaient depuis long-tems réduits à souffrir courageusement, pleins d'espoir que l'heure de la vengeance allait sonner, que la France, accrue en puissance par une longue prospérité, allait employer son influence à rompre les chaînes de l'Europe asservie. Mais, à la nouvelle que cette même France était menacée d'une ligue contre ses libertés, à la nouvelle que l'armée polonaise était destinée à former l'avant-garde des troupes mercenaires qu'on chargeait de l'exécution de projets insensés et criminels à la fois, l'horreur nous saisit, nous oubliâmes l'insuffisance de nos forces, nous nous révoltâmes, et les 12,000 Russes, l'élite de la garde impériale, se dispersèrent devant l'enthousiasme qui s'empara de nos âmes. Telle est l'origine de notre révolution. Vous en connaissez, sans doute, les détails : le fameux général Chlopicki s'est mis à la tête du mouvement, et la nation l'a proclamé dictateur. Ainsi, c'est la cause de la France qui nous a appelés aux armes, c'est donc à la France qu'il appartient de seconder notre courage. Nicolas se déclare l'ennemi implacable de la France, l'ennemi de toutes les libertés, l'ennemi de tout le genre humain. C'est aujourd'hui qu'il faut combattre, ou malheur à notre postérité ! Dans une proclamation qu'il nous a envoyée de St-Petersbourg il nous qualifie de rebelles, et termine par ces mots : « Ou la soumission complète, ou 100,000 baïonnettes. Voilà son ultimatum. Nos soldats vont faire leur devoir. Ils battront l'ennemi, j'en suis sûr ; ils le battront partout, tant qu'ils auront des armes et des vivres. Mais ces ressources s'épuiseront, tandis que celles de l'ennemi paraissent inépuisables : car, quand il a osé vouloir se mesurer avec la France, il doit être bien préparé pour la guerre. C'est la France et l'Angleterre qui peuvent décider de notre sort.

On ne parle chez nous que d'un roi de la race française : c'est un beau trône que celui des Piost, des Jagellons et des Sobieski. Pourquoi Louis-Philippe se refuserait-il à nous donner un de ses fils, fut-ce même le plus jeune ? c'est le vœu de la nation. Ah ! quelle belle alliance que celle de deux peuples unis par tant de souvenirs que la France et la Pologne. On désire beaucoup de voir bientôt à Varsovie un chargé d'affaires français. On dit que la Lithuanie s'est insurgée en masse. L'honneur d'avoir conçu le plan du mouvement insurrectionnel du 29 novembre, et de l'avoir exécuté, appartient au sous-lieutenant Wysocki. L'école militaire d'infanterie a donné des preuves d'un courage presque fabuleux. Cent cinquante élèves de cette école se sont fait jour, la baïonnette à la main, à travers deux mille cavaliers russes qui les ont entourés trois fois, et trois fois ils les ont repoussés : Wysocki et Szlegel les ont commandés. Il est beau aussi le dévouement des dix-huit jeunes gens qui voulurent s'emparer de la personne du grand-duc Constantin. C'est par-là que commença la révolution. Ils pénétrèrent dans le Belvédère, résidence du grand-duc ; on y tenait conseil sur les mesures à prendre contre l'insurrection, dont le grand-duc venait d'être informé par ses espions, comme devant avoir lieu ce jour même, à onze heures du soir. Les ordres allaient être expédiés aux divers régimens quand l'invasion des dix-huit Spartiates dispersa tout ce conseil.

Du 28 décembre. — Le palatinat de Lublin (Pologne russe) vient d'offrir 50,000 hommes. Le comte Zamouski équipe un régiment à ses frais. On compte dans l'armée 12,000 soldats qui ont servi sous Napoléon, 300 officiers décorés de la Légion-d'Honneur. Le quatrième régiment de ligne, celui qui a figuré le premier

jour, est parti pour les frontières. Avant de partir, ils ont prié leur colonel de les amener sur les fortifications que les bourgeois élèvent : là, ils ont formé le carré ; les soldats se sont mis à genoux, et ont juré de ne pas tirer un seul coup de fusil et de n'attaquer les Russes qu'à la baïonnette, et de s'entretenir plutôt que de se rendre. Le premier lanciers, ce beau régiment aux chevaux noirs, a fait ses adieux : ils ont juré de ne pas revenir et de se faire tuer si les Russes étaient vainqueurs. C'est une vraie rage : cela passe l'imagination.

BELGIQUE.

Bruzelles, 9 janvier.

Une personne arrivée de La Haye nous mande que le public qui fréquente le théâtre y a demandé l'autre jour à grands cris la *Muette de Portici*. Le gouvernement, pour éviter de se rendre à ce désir, engagea la première chanteuse à se dire malade. Le public ne fut pas dupe de cette ruse, et il fallut, bon gré malgré, que la pièce fût jouée à l'instant. Les passages les plus saillans furent accueillis avec transport. Depuis ce jour un bâtiment est mouillé à Scheveningen pour servir de retraite au roi Guillaume, en cas d'événement. Les Hollandais pensent sérieusement à rétablir le stadthoudérat, et l'on assure que M. van Maanen ne manque pas de chances pour obtenir cette dignité. La princesse d'Orange et ses enfans sont, pour ainsi dire, gardés à vue.

On assure que S. A. R. le prince d'Orange s'est désisté de tous ses droits à la couronne de Hollande, et que l'Angleterre lui a conféré le titre de duc de Hanovre. (Emancipation.)

Le bruit circulait hier que le cabinet français s'était formellement opposé à l'élection du duc de Reischstadt et du prince de Leuchtemberg. Nous concevons la première exclusion, elle est motivée par les circonstances ; il y a une cause ; mais nous ne concevons nullement la seconde, si toutefois, ce qui n'est pas à notre connaissance, le congrès national penchait en sa faveur.

ITALIE.

ROME, 30 décembre. — Le 20 décembre, les cardinaux Galeffi, camerlingue, Testa-Ferrata et Rivarola étaient dans Rome les trois dépositaires du pouvoir exécutif et les représentans immédiats de l'autorité pontificale. Le cardinal Galeffi présidait en cette qualité le sacré-collège au moment où le comte de Lutzw, ambassadeur de l'empereur d'Autriche, a présenté ses lettres de créance. Le cardinal, répondant au discours de l'ambassadeur, a dit qu'avec l'aide de Dieu, et cédant aux saintes inspirations de la grâce, le conclave donnerait au monde le pape qu'appellent les besoins de l'église, l'attente des peuples et les circonstances des tems (*le circostanze dei tempi, le speranze dei popoli*.)

Les détenus du château Saint-Ange et ceux des prisons du Saint-Office viennent d'être confrontés pour établir la réalité des derniers complots et le degré de leur culpabilité. Trois jours ont été employés à cette confrontation.

Comme le plus odieux mystère couvre encore la marche de cette procédure, rien jusqu'ici n'a transpiré des aveux ou des dénégations obtenus par le juge-inquisiteur. On sait seulement que depuis deux jours, les prisonniers du château St-Ange, jusqu'ici au secret et privés de voir leurs familles, jouissent de plus de liberté et reçoivent un plus doux traitement. Cette mesure annonce que les juges chargés de l'instruction de cette affaire ne partagent pas les soupçons de la police pontificale et ne veulent pas torturer plus long-tems ses victimes.

VARIÉTÉS.

HISTOIRE DE LYON,

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A NOS JOURS,

Par P. CLERJON.

Nous pensons qu'une analyse rapide de l'Histoire de Lyon, par le docteur Clerjon, ne peut qu'être agréable à nos lecteurs, puisqu'indépendamment du mérite réel de l'ouvrage, les doctrines qui y sont développées sont celles que nous professons ; aussi ont-elles été amèrement critiquées par la *Gazette de Lyon*, dans les derniers jours de son existence. On peut juger, d'après les volumes qui ont paru, que l'auteur a conçu en grand le plan de l'histoire de notre intéressante cité, qu'il est maître de son sujet, on peut même dire qu'il y a surabondance d'idées ; enfin on serait tenté de croire qu'il a trop d'imagination pour écrire l'histoire, si cette faculté, si rare chez les écrivains modernes, n'était la source principale du plaisir qu'éprouve le lecteur. Certaines idées, qui ne sont qu'ébauchées, nous font espérer d'autres compositions, où elles recevront un plus ample développement. Ce désir est d'autant plus sincère, qu'on s'aperçoit à la lecture des dernières livraisons que le talent de l'écrivain grandit à mesure qu'il avance dans la carrière. C'est, en raccourci, l'histoire de la civilisation tout entière, avec ses nuances infinies, que l'auteur de l'histoire de Lyon a entreprise. C'est toujours une population commerçante dont il nous peint les mœurs ; mais elles sont singulièrement modifiées par les institutions diverses qui la régissent, suivant qu'on l'observe, sous la domination des Gaulois ou des Romains, pendant la barbarie du moyen âge et le règne de la féodalité, ou depuis la renaissance des Lettres. L'auteur s'est tellement pénétré de l'état des hommes et des choses pendant ces diverses époques historiques, que chaque partie, quoique formant un ensemble régulier, présente des couleurs différentes. Il décrit avec une sorte de magnificence la domination romaine qui a laissé dans nos contrées tant de traces de sa splendeur ; avec indignation celle des Barbares et des prêtres corrompus, et avec un enthousiasme vraiment républicain les triomphes de la commune de Lyon.

Ces peintures de mœurs sont entremêlées de descriptions de monumens ; mais ces dernières ne sont jamais isolées, froides, ou placées là comme des pièces de marqueterie. Elles font corps avec l'histoire, elles composent le lieu de la scène, c'est là que se passent les grands événemens, tels que les synodes provinciaux, les concil-

es, les assemblées populaires, etc., et que chaque personnage remarquable joue son rôle. L'auteur fait quelquefois de ceux-ci des portraits qui ne manquent pas d'une certaine verve; tel est, par exemple, celui du fameux Grégoire VII :

« Hildebrand, homme d'une condition médiocre, mais zélé, savant, intrépide et d'un génie fort élevé au-dessus de son siècle, avait assisté dans plusieurs villes, à toutes les orgies qui déshonoraient le clergé; il avait vu avec horreur les actes de simonie, les désordres publics, les débauches, les mariages incestueux, le libertinage des prêtres, des évêques et des moines, il rêva dès-lors de grandes réformes, il jura d'effrayer le monde par des punitions exemplaires; enfin, lorsqu'il fut assis sur le trône pontifical, il voulut, comme les anciens Romains, conquérir l'Univers. »

Nous pensons que l'auteur de l'Histoire de Lyon a fort bien fait de ne pas adopter complètement la manière de quelques écrivains modernes qui s'effacent entièrement, ne se livrent à aucune réflexion, et ne présentent qu'une narration plus ou moins détaillée des événements; l'historien n'est plus alors qu'un simple rédacteur de chroniques plus ou moins intéressantes. L'historien, suivant nous, bien loin d'être sans passion doit en avoir qui lui soient propres, sans quoi ses productions seront sans couleur et sans vie, et il sera dès-lors impossible de les lire avec un intérêt soutenu. Le lecteur n'est pas obligé de souscrire à tous les jugemens de l'historien, il peut même les condamner, et pour cela il a sous les yeux les pièces du procès, car les faits ne doivent jamais être dénaturés, quelles que soient les opinions de celui qui les coordonne; mais pour cela il ne doit pas se dépouiller de jugement et d'imagination; à cet égard nous partageons entièrement l'opinion de M. Daunou qui s'exprimait ainsi dans une de ses savantes leçons sur l'histoire :

« Tout talent suppose des affections vives; et s'il ne faut mettre au rang des historiens recommandables que ceux qui ne laissent jamais voir à quelle opinion ou à quelle secte ils appartiennent, nous serons forcés d'écarter ceux dont le style aura le plus de couleur, l'esprit d'étendue, et l'âme d'activité. »

Le docteur Clerjon aime jusqu'à l'idolâtrie la ville dont il décrit les annales; il gémit de ses malheurs, il jouit de ses triomphes, il a ses opinions, il les préconise, mais il est toujours impartial, jamais il ne dénature les faits, la vérité est sa première idole. Admirateur zélé du christianisme et de ses belles institutions qui ont rendu à l'humanité les droits qu'elle avait perdus suivant la belle expression de Montesquieu, il s'indigne contre l'ignorance, la corruption, la mauvaise foi des prêtres du moyen âge, et contre le prétendu droit divin, à l'aide duquel la tiare a tenté si souvent de mettre les rois en tutelle. De pareilles doctrines ne pouvaient être soutenues sans danger, sous le gouvernement qui vient de s'écrouler, aussi l'auteur avait-il été dénoncé (comme nous l'avons dit plus haut,) par la Gazette de Lyon, lorsque fort heureusement pour lui et pour nous, arriva la révolution de juillet qui permit à la vérité de se faire jour sans entrave.

Après avoir rendu à l'auteur une justice méritée, nous pensons qu'il nous saura gré de lui signaler quelques fautes, que peut-être il a déjà remarquées lui-même, et qui disparaîtront facilement dans une édition nouvelle. Au milieu de pages élégamment écrites, nous avons remarqué quelques phrases ambitieuses que le bon goût réprouve, quelques incorrections de style; quelquefois l'expression manque de force et de précision, elle est timide si l'on peut ainsi dire, elle doute quand il faudrait affirmer.

Les livraisons se succédant avec rapidité, bientôt nous pourrions lire la description du siège de Lyon, drame terrible dont les conséquences ont été si funestes pour notre malheureuse cité et pour un grand nombre de ses braves défenseurs. Nous sommes persuadés que M. Clerjon ne restera point au-dessous de son sujet; mais sa tâche deviendra peut-être plus difficile encore lorsqu'il devra parler de ses contemporains. (Il a promis de continuer l'Histoire de Lyon jusqu'à nos jours.) Le grand travail dont nous venons de donner à nos lecteurs une idée, à la vérité très-imparfaite, est un ouvrage de conscience qui a exigé des études profondes et nous a révélé dans un de nos compatriotes un véritable talent qui mérite d'être encouragé; aussi croyons-nous devoir féliciter l'administration qui vient d'appeler M. Clerjon à la place de conservateur du musée d'histoire naturelle.

Trois volumes ont déjà paru; ils renferment trente gravures faites avec soin d'après les jolis dessins de M. Richard. Il est heureux pour le public et pour l'auteur que M. Richard ait bien voulu contribuer au succès d'une entreprise qui fait honneur à notre ville. Enfin, on peut avancer, sans crainte d'être contredit, que l'auteur, l'éditeur et l'imprimeur, sont dignes des plus grands éloges: espérons qu'avec le tems la province enlèvera à la capitale le monopole de la littérature et de l'imprimerie.

Al. B.....

La pièce de Napoléon à Schœnbrunn, dont le succès va toujours croissant, vient d'inspirer un de nos meilleurs peintres. M. Duprez a dessiné un portrait de M. Prudent, dans le rôle de Napoléon, qui est d'une ressemblance parfaite, et se recommande par un grand fini d'exécution.

Ce portrait paraîtra lundi prochain chez tous les marchands de gravures.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(6647) D'un acte sous seing privé, fait double à Paris, le 16 décembre 1850, et à Lyon, le 20 dudit mois, enregistré le 21 par Chossin, qui a reçu les droits; entre M. Charles-Jean-Claude Blanchon, demeurant à Paris, rue de la Vrillière, n° 8, d'une part, et M. Joseph Thibaud, demeurant à Lyon, rue Puits-Gaillet, n° 2, d'autre part, appert :

Art. 1^{er}. Que la société existante sous la raison Blanchon et Thibaud, dont le siège principal est à Lyon et la succursale à Paris, a été dissoute à compter du 20 dudit mois de décembre.

Art. 2. Que M. Thibaud a été nommé liquidateur de ladite société, et que tous pouvoirs lui ont été donnés à l'effet de mettre à fin ladite liquidation.

(6644) Par procès-verbal d'adjudication tranchée en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, par-devant M. Camy, juge-commissaire, le vingt-sept novembre mil huit cent trente, M. Pierre Prévot, marchand tailleur d'habits, demeurant à Lyon, place des Carmes, n° 1, est resté adjudicataire d'une maison située à Lyon, à l'angle des rues Dobois et de la Gerbe, portant, sur la rue de la Gerbe, le n° 1, indivise par moitié entre les héritiers de Catherine Bufferne, veuve en premières nocces de Jean Vernay, et en secondes nocces de Philippe-Louis Fournel, d'une part; et les enfans du sieur Courtois d'autre part. Copie de ladite sentence d'adjudication a été déposée au greffe dudit tribunal le vingt-trois décembre suivant, et l'acte de dépôt qui en a été dressé a été signifié par exploit de Garnoud, huissier à Lyon, du quatre janvier mil huit cent trente-un, tant à M. le procureur du roi près le tribunal civil de Lyon, qu'à Jean Vernay, tourneur et tabletier, demeurant en la ville de la Croix-Rousse, près Lyon, et à Françoise Roux, épouse dudit Jean Vernay, demeurant avec lui, avec déclaration que la présente insertion serait faite.

En conséquence, tous ceux qui auraient des hypothèques légales, existantes sans inscription, sur la maison adjugée à M. Prévot, sont sommés de les faire inscrire, dans le délai de deux mois, à défaut de quoi la maison dont il s'agit sera définitivement purgée et affranchie de toute hypothèque légale, prévue ou imprévue, conformément à l'avis du conseil-d'état, du premier juin 1807.

CHAMBERYRON.

(6651) VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

D'une maison située en la commune de la Croix-Rousse, l'un des faubourgs de Lyon, appartenant à Mad. Benoîte Albert, veuve du sieur Jacques Janthial, rentière, demeurant à Lyon, rue des Augustins, n° 12.

Cette maison, au-devant de laquelle est une cour en dépendant, où se trouvent deux petits bâtimens et une citerne voûtée, est située en la commune de la Croix-Rousse, l'un des faubourgs de Lyon, troisième arrondissement des justices de paix de Lyon, arrondissement du tribunal civil de Lyon, deuxième arrondissement communal du département du Rhône, et sur le derrière de la maison portant le n° 8, sur la Grande-Rue de la Croix-Rousse; on y parvient par l'allée de cette même maison n. 8, au moyen d'une porte à l'extrémité et au midi de ladite allée. La maison se compose d'un rez-de-chaussée ayant deux ouvertures pour magasin, au-dessus desquelles deux ouvertures en forme d'impostes, garnies de vitrage; une croisée et une porte desservant l'escalier du côté d'occident sur la cour, d'un premier étage, ayant du même côté trois croisées, garnies de persiennes et de greniers au-dessus; elle est construite en maçonnerie, couverte en tuiles creuses, et garnie de chancés et descentes en fer-blanc; la cour attenante et à l'occident de la maison ci-dessus décrite est close de murs; dans cette cour il existe, au nord et au midi, deux petits bâtimens servant de hangars, ayant chacun une porte et une petite ouverture; sous l'un des bâtimens ou hangars et une partie de la cour, il existe une citerne voûtée, dans l'ouverture, garnie d'une porte et au nord de ladite cour; cette citerne paraît commune entre la veuve Janthial, les sieurs Micol, Défanis et Menet, ainsi que l'allée de ladite maison n. 8; la contenance superficielle desdites maison, cour, hangars et citerne, est d'environ trois ares, et le tout se confie, à l'orient, par les propriétés des sieurs Berlingard et Petit; au midi, par les bâtimens et cour de Rampon; à l'occident, par la maison des sieurs Micol et Claude Défanis; et au nord, par les bâtimens et cour du sieur Monet. La maison est occupée par deux locataires au premier étage, le rez-de-chaussée est vide.

Cette maison avec toutes ses appartenances et dépendances a été saisie le neuf décembre mil huit cent trente, par procès-verbal de Thimonnier fils aîné, huissier à Lyon, au préjudice de Madame Benoîte Albert, veuve du sieur Jacques Janthial, rentière, demeurant à Lyon, rue des Augustins, n° 12, à la requête du sieur François Donjon, professeur de musique, demeurant à Lyon, rue Vieille-Monnaie, n° 25.

Copie entière de ce procès-verbal de saisie a été laissée ledit jour neuf décembre mil huit cent trente, soit à M. Richard, maire de la commune de la Croix-Rousse, soit à M. Collet, greffier du juge-de-peace du troisième arrondissement de Lyon; lesquels ont visé ledit procès-verbal, qui a été enregistré à Lyon, le onze dudit mois de décembre, par M. Guillot, qui a reçu deux francs vingt centimes.

Cette saisie immobilière a été transcrite au bureau des hypothèques de Lyon, le treize décembre mil huit cent trente, vol. 19, n° 3, et au greffe du tribunal de première instance de Lyon, le vingt-sept dudit mois de décembre, registre 41, n. 15.

La vente par expropriation forcée de la maison et dépendances dont s'agit, est poursuivie par ledit sieur François Donjon, professeur de musique, demeurant à Lyon, rue Vieille-Monnaie, n. 25; lequel a fait et continue ses élections de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M. Durand-Fornas, avoué près le tribunal civil de première instance séant à Lyon, où il demeure, rue St-Côme, n. 8;

Contre ladite dame Benoîte Albert, veuve du sieur Jacques Janthial, rentière, demeurant à Lyon, rue des Augustins, n. 12;

Par-devant le tribunal civil de première instance séant à Lyon, au palais de justice, place St-Jean.

La première publication du cahier des charges sera faite le samedi vingt-six février mil huit cent trente-un, en l'audience des criées du tribunal de première instance séant à Lyon, au palais de justice, place St-Jean, icelle tenant depuis dix heures du matin jusqu'à la fin de la séance.

DURAND-FORNAS, avoué.

NOTA. S'adresser, pour de plus amples renseignements, soit à M. Durand-Fornas, avoué poursuivant, soit au greffe du tribunal civil de Lyon.

(6653) VENTE MOBILIÈRE APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 16 janvier 1851, à neuf heures du matin, dans la maison qu'habitait défunt Jean Ponthus, à Charbonnières, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, du mobilier délaissé par ledit Jean Ponthus.

Consistant en batterie de cuisine, tables, buffet, garde-robes, lits garnis, linge de lit, de corps et de table; charrette, tombe-

reau, vaches, cheval, foin, paille, avoine, blé froment, pommes de terre, vin, tonneaux, et autres objets.

Cette vente sera faite au comptant, à la requête des héritiers bénéficiaires dudit défunt Jean Ponthus, et en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par M. le président du tribunal civil de Lyon, sous sa date, enregistrée, expédiée et en forme.

ANNONCES DIVERSES.

(6648) A vendre. Beau et bon cheval pour le voyage, âgé de sept ans, avec les harnais complets. S'adresser à M. Charpy fils, rue de l'Arbre-Sec, n° 54.

(6649) A louer à la St-Jean prochain. Grande maison, propre à un pensionnat ou à une fabrique, au bas de la montée de Balmout, n° 239 (route de Paris par la Bourgogne), avec une petite maison attenante et un vaste jardin avec pompe. S'adresser rue de l'Arbre-Sec, n° 37, au 2^{me}.

(6655) A louer en totalité ou en partie, pour entrer en jouissance de suite.

La propriété de la Petite-Claire, située au plan de Vaise, faubourg de Lyon, au débouché du nouveau pont suspendu sur la Saône. Cette propriété, composée de bâtimens, promenades et d'un beau jardin, clos de 7 bicherés, est propre à une maison de campagne, un restaurant ou un pensionnat. S'y adresser, au bureau de la Compagnie de la Garre-

(6654) MM. les entrepreneurs et marchands de bois sont prévenus que la société pour l'exploitation des chênes et sapins entre MM. Graillet, de Ciel, et Béraud-Royer, de Verdun-sur-Saône, est dissoute depuis 1850. M. Béraud, dont l'adresse est ci-dessus, continue le commerce plus en grand encore.

(6652) ÉCOLE D'ÉQUITATION.

M. le capitaine Gay, qui avait son établissement aux Brotteaux, vient de le transférer à la Guillotière, maison Combatot, où il a un manège très-spacieux et beaucoup plus commode, des écuries pouvant contenir plus de cent chevaux et plusieurs remises pour les voitures.

Le prix de la leçon sera toujours d'un franc, et moindre pour les personnes qui auront leurs chevaux en pension chez lui. Il traitera pour l'entière éducation des cavaliers à des prix très-mo-dérés.

Il dresse les chevaux, et réduit les plus récalcitrans à une parfaite obéissance, sans rien leur faire perdre de leurs moyens naturels.

(6645) APPEL DE LA CLASSE DE 1850.

ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LES CHANCES DU RECRUTEMENT.

Cette assurance mutuelle est formée entre tous les jeunes gens de la France appartenant à la classe de 1850.

On y est admis en versant soit 315 fr., 650 et 945 fr. au choix des souscripteurs.

La mise des assurés qui ne tombent pas au sort, profite et est partagée entre ceux qui tombent, en raison de leurs mises.

Ainsi s'il tombe un assuré sur 3, 4, 5, 6, il recevra évidemment 3, 4, 5 ou 6 fois la mise.

Les fonds des assurés sont versés dans les caisses publiques et n'en sortent que pour être remis aux assurés désignés. La répartition a lieu immédiatement après les opérations du tirage.

M. Willermoz, directeur, pour le département du Rhône.

M. Corcelette, sous-directeur, pour l'arrondissement de Villefranche.

Les assurances sont reçues à Lyon dans l'étude de M. Casati, notaire, place des Carmes, n° 10.

(6656) Les parens qui veulent faire donner à leurs enfans des leçons d'écriture, d'orthographe et littérature, de dessin et langues étrangères, etc., etc., sont prévenus qu'un nouvel établissement d'externat se forme d'après la méthode de M. Jacotot. Le jour, on recevra les demoiselles, et le soir, depuis 7 heures jusqu'à 10, les jeunes gens qui voudront se perfectionner dans les sciences.

S'adresser chez Mlles Buer, rue et cour St-Romain, n° 4, au premier, en face du Mont-de-Piété.

(6566-6) AVIS.

Le superbe paquebot à vapeur *Il Francesco primo*, de la portée de 450 tonneaux, avec des machines de la force de 120 chevaux, arrivera à Marseille le 21 janvier prochain.

Il repartira pour Naples le 25 janvier, en touchant les ports de Gènes, Livourne et Civita-Vecchia.

Ce paquebot offre par sa construction et ses emménagemens toutes sortes de commodités aux voyageurs.

Pour fret et passage, s'adresser à MM. C^{de} Clerc et C^o, recommandataires, ou à M. Bletry, courtier royal, rue de la Canebière, n° 52, à Marseille.

SPECTACLE DU 14 JANVIER.

GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

Les deux Ménages, comédie. — Le nouveau Seigneur du Village, opéra. — Les Jeux de Paris, ballet.

BOURSE DU 12.

Cinq p. 0/0 cons. jous. du 22 mars 1850. 92f 90 85 90 95.
Trois p. 0/0, jous. du 22 juin 1850. 61f 10 50 20 10 15 40.
Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1850. 1500f.

Rentes de Naples.

Certificats Falconnet de 25 ducats, change variable, jous. de juillet 1850. 62f 50.
Empr. royal d'Espagne, 1825, jous. de janvier 1850.
Rente perpét. d'Esp. 5 p. 0/0, jous. de jan. 1850. 61f 60f 12.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0 Cer. Franç. jous. de mai.
Empr. d'Haïti, rembours. par 25ème, jous. de juillet 1828. 355f 54of 35of 34of.

J. MORIN, Rédacteur-Gérant.

LYON, imprimerie de Brunet, grande rue Mercière, n° 44.